

Nouvelles pratiques sociales



Conseil des affaires sociales, *Deux Québec dans un : Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1989, 124 p.

Luc Thériault

Volume 3, numéro 1, printemps 1990

Mouvements sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301081ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301081ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thériault, L. (1990). Compte rendu de [Conseil des affaires sociales, *Deux Québec dans un : Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 1989, 124 p.] *Nouvelles pratiques sociales*, 3(1), 153–157. <https://doi.org/10.7202/301081ar>

❖ Deux Québec dans un: Rapport sur le développement social et démographique

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES,
Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur,
1989, 124 p.

Préoccupé par la situation démographique et ses incidences sur le développement social, le Conseil des affaires sociales publiait, en janvier 1989, un rapport élaboré par son Comité sur le développement. Une analyse plus strictement économique viendra éventuellement s'y ajouter dans un second rapport. L'initiative du Conseil apparaît très à propos, alors que le Québec s'inquiète du vieillissement de sa population et du déclin relatif de son poids démographique au sein de la fédération canadienne.

La première des trois parties du *Rapport* («La population québécoise à un carrefour») brosse un tableau concis de la situation démographique générale au Québec. Le premier chapitre aborde cette question dans une perspective canadienne. On y apprend que la croissance de la population du Québec est en sérieuse perte de vitesse par rapport à celle de l'Ontario. «La population que l'Ontario gagne en un an, le Québec met cinq ans pour y arriver» (p. 3). En ce qui a trait aux naissances, le Québec connaît en 1987 le taux de fécondité le plus faible de son histoire, taux qui ne semble pas montrer de signe de stabilisation. Du côté des migrations, le Québec enregistre un solde migratoire positif depuis 1985. C'est l'Ontario

cependant qui fait figure de terre d'accueil par excellence en recevant toujours environ 50 % des immigrants du Canada. Le chapitre se termine sur une note encourageante concernant le vieillissement. En effet, le Québec possède encore aujourd'hui l'une des plus jeunes populations de l'Occident. Pour l'ensemble de la province, ce n'est qu'autour des années 2010 et 2020 que les effets du vieillissement se feront sentir avec acuité.

L'évolution globale de la population du Québec cache cependant des écarts considérables entre les communautés. C'est à cette plus petite échelle, au plan des municipalités rurales et des paroisses urbaines, que le Conseil poursuit son analyse au chapitre 2. Une diminution de population a été observée dans une majorité des municipalités rurales ainsi que dans plusieurs quartiers urbains du Québec, entre 1971 et 1981. Ces communautés en déclin démographique regroupaient, en 1981, 56 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Ceci s'explique en partie par le fait que ce sont surtout les personnes les plus jeunes et les plus mobiles qui émigrent hors des communautés en déclin. À l'opposé de ces communautés, on trouve des territoires en croissance démographique. Ce sont surtout les banlieues. Il y a donc, comme le fait remarquer le Conseil, une tendance à la spécialisation du territoire habité. Les banlieues profitant des pertes de population des milieux ruraux et des centres-villes, on observe une forme d'aménagement dite «en troue de beigne». Le centre-ville en diminution démographique est entouré de banlieues en augmentation, au-delà desquelles on trouve des municipalités rurales en diminution.

La deuxième partie du *Rapport* («Un territoire et une population menacés») s'ouvre sur un chapitre portant sur certaines causes des mouvements migratoires à l'intérieur du Québec. Le modèle explicatif proposé comprend des facteurs de «répulsion» qui poussent les individus à quitter un endroit et des facteurs «d'attraction» qui les poussent à s'établir à un autre endroit. Le taux d'inoccupation (une mesure du niveau de «non-emploi») est un indicateur qui permet de mieux saisir les phénomènes migratoires. On établit une relation étroite entre taux d'inoccupation et déclin démographique: les communautés aux taux d'inoccupation élevés connaissent un déclin démographique élevé; celles aux taux d'inoccupation faibles montrent une croissance démographique importante. Lorsque le taux d'inoccupation d'une communauté est élevé, une sous-culture de pauvreté et des habitudes de vie à haut risque s'y observent fréquemment. Ces facteurs de répulsion contribuent au choix de nombreux jeunes adultes de quitter la communauté. La disponibilité de l'emploi constitue évidemment un important facteur d'attraction, mais cela est surtout vrai en milieu rural. Le milieu urbain présente une situation particulière. Les centres-villes montrent un taux d'inoccupation élevé même si on y trouve une forte concentration d'emplois

disponibles. Ce paradoxe s'explique par le scénario suivant: Un centre-ville comme celui de Montréal attire des chômeurs de l'ensemble du Québec, mais ceux qui y trouvent un emploi s'empresstent de le quitter pour aller habiter la banlieue ou les quartiers résidentiels. Ceux qui sont moins chanceux, moins bien formés, restent au centre-ville. Sans revenus, ou presque, ils viennent y grossir le nombre des individus qui dépendent d'un tiers ou de l'État pour leur subsistance.

L'état de développement social d'une communauté réfère à un ensemble constitué de plusieurs indicateurs qui réagissent dans le même sens que le taux d'inoccupation. Au chapitre 4, le Conseil applique une série d'indicateurs concernant les revenus, la scolarisation, le logement et la santé à un milieu rural type (la MRC La Mitis) et à la région de Montréal pour vérifier le lien entre les variations démographiques et le niveau de développement social. Pour le milieu rural, le Conseil conclut que: «[...] plus le sous-développement social est important, dans une communauté donnée, plus la population diminue» (p. 67). Pour le milieu urbain, le Conseil souligne, à l'instar de Micheline Mayer-Renaud (1986)¹, qu'entre 1971 et 1981 «[...] la répartition géographique du sous-développement social dans la région du Montréal métropolitain est demeurée à peu près statique à quelques exceptions près» (p. 69). Plusieurs cartes sont présentées pour illustrer cette conclusion. Le chapitre se termine sur une des réflexions les plus intéressantes du *Rapport*. Les recherches ayant montré que le sous-développement social est un problème de communauté, non simplement un phénomène affectant des personnes prises individuellement, le Conseil se demande si les stratégies d'intervention des pouvoirs publics ne devraient pas cesser de viser uniquement des individus pour s'adresser aussi à des communautés.

Au chapitre 5, le Conseil examine l'évolution des inégalités sociales au Québec en utilisant quatre travaux de recherche réalisés par différents auteurs au cours des années 80. Ces études laissent voir un accroissement des inégalités sociales et des disparités locales au Québec, malgré les efforts issus de la Révolution tranquille en matière de programmes sociaux. Cette augmentation des écarts entre les niveaux de développement social des communautés nous donne deux Québec dans un.

Dans la troisième partie du *Rapport* («Les deux pays»), le Conseil déplore la quasi-inexistence d'une politique de population au Québec et souligne le nombre important de problèmes sociaux rencontrés dans les communautés en déclin démographique où de nouveaux visages de la pauvreté sont apparus. S'ils empêchent les communautés en déclin de se

1. MAYER-RENAUD, M. (1986). *La distribution de la pauvreté et de la richesse dans les régions urbaines du Québec. Portrait de la région de Montréal*, Montréal, CSSMM.

dépeupler encore plus rapidement, les programmes actuels d'assistance aux individus ne constituent pas une véritable politique de développement social. De plus, le Conseil remarque que les points de services gouvernementaux, qui représentent des investissements potentiels dans le développement d'une localité, sont souvent concentrés là où les besoins sont moindres. Les contribuables des localités privées d'investissements publics se trouvent ainsi à financer leur propre sous-développement socio-économique par le biais de leurs taxes et de leurs impôts.

Étant donnée la relation observée entre les différents ordres de problèmes vécus dans les localités du Québec, le Conseil conclut que «[...] les solutions doivent emprunter les voies du développement démographique, du développement social et du développement économique» (p. 116). Au plan démographique, il ne suffit pas d'accroître la population, il faut aussi se préoccuper de sa distribution géographique sur le territoire. Il ne suffit pas d'accueillir des immigrants, il faut aussi les retenir au Québec par des mécanismes d'intégration sociale et économique efficaces. Socialement, «[...] on ne peut accepter que la croissance économique ne profite qu'aux déjà bien nantis» (p. 118). Enfin, une politique de développement économique exige que les dépenses sociales de l'État soient considérées non plus comme un mal nécessaire, mais comme des investissements. Tels sont les choix qui apparaissent primordiaux au Conseil, pour que tous et toutes participent à la création de la richesse dans la société québécoise.

Le Rapport du Conseil des affaires sociales doit être d'abord considéré comme un ouvrage de référence établissant une «cartographie» de l'état du développement social et démographique au Québec. *Le Rapport* s'attarde plus à observer l'existence de liens étroits entre les divers indicateurs du sous-développement social qu'à expliquer la dynamique régissant les relations entre ces indicateurs. Pourquoi la presque totalité des interventions des travailleurs sociaux et du ministère de la Justice dans le domaine de l'inadaptation et de la délinquance juvénile sont-elles concentrées dans quelques quartiers de Montréal? Pourquoi la distribution géographique des enfants présentant des handicaps sociopédagogiques montre-t-elle des caractéristiques similaires à celle des délinquants juvéniles? Après avoir soulevé ces questions, le Conseil ne semble pas pouvoir (ou vouloir?) aller au-delà de quelques allusions très générales en ce qui a trait aux causes et aux solutions possibles de ces problèmes sociaux.

De la même façon, le Conseil souligne l'urgence de repenser le développement des centres et des régions en cessant de dissocier l'économique du social. Cependant, il est incapable d'aller plus loin en proposant, par exemple, une planification décentralisée du développement laissant plus

d'autonomie aux instances locales dans la gestion de l'enveloppe budgétaire des services publics.

Il est en somme regrettable que le Conseil ne fasse qu'une place modeste à l'analyse dans une publication sur un sujet aussi important. Cela est d'autant plus navrant que cet organisme gouvernemental semble disposer d'un matériel très riche qui aurait pu être mieux exploité. Le *Rapport* constitue un travail nécessaire, mais non suffisant, pour comprendre les facteurs qui ont un effet déterminant sur le développement social et démographique au Québec. La problématique présentée par le Conseil souffre donc, à l'instar des communautés en déclin dont il est question dans le *Rapport*, de sous-développement.

LUC THÉRIAULT
étudiant au doctorat
Département de sociologie
Université de Toronto